

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4362

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2014 - Budget annexe des eaux

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pallega, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4362**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Budget primitif 2014 - Budget annexe des eaux**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors du Conseil de Communauté du 16 décembre 2013, ce projet de budget primitif 2014 du budget annexe des eaux, soumis à l'approbation du Conseil, a été arrêté à 45 642 040 €, en dépenses et en recettes, tous mouvements et toutes sections confondus, soit une légère baisse de 0,92 % par rapport au budget 2013 (46 067 637 €). L'évolution de l'activité et du patrimoine résultant de l'adhésion de la Commune de Quincieux, au cours de l'année 2014, n'est pas retracée dans cette proposition.

En raison de l'affermage de la production et de la distribution de l'eau potable, la section d'exploitation reflète, pour l'essentiel, les flux financiers entre la Communauté urbaine de Lyon et les compagnies fermières.

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 16 750 000 € (17 892 355 € en 2013).

Avec des recettes réelles d'exploitation de 15,020 M€ et des dépenses réelles de 7,290 M€, l'autofinancement brut s'élève à 7,730 M€ contre 8,100 M€ en 2013.

Les redevances prévues par la convention de délégation de service public et versées par les fermiers constituent la plus grande partie des recettes attendues (11,300 M€ contre 12,420 M€ en 2013). Leur contractualisation assure une relative stabilité des recettes d'exploitation.

Les fermiers concourent aussi au remboursement de la dette contractée par la Communauté urbaine pour financer les investissements pris en charge par le budget annexe des eaux. La délégation de service publique actuelle est en cours de renégociation. Les fermiers ont effectué, à ce titre, leurs derniers paiements sur l'exercice 2013 pour 1,033 M€. Ainsi le virement à la section d'investissement s'avère nul pour 2014. Il atteignait 0,300 M€ en 2013.

L'épargne nette ressort à 3,881 M€, en retrait de 29,01 % par rapport à 2013 (5,467 M€). La mise en œuvre de la nouvelle délégation de service public en 2015 permettra de regagner des marges.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 28 892 040 € (28 175 282 € en 2013), soit une augmentation de 2,54 % résultant de l'évolution de l'amortissement des emprunts (3,849 M€ contre 2,633 M€ en 2013) dont la provision pour le remboursement in fine de l'emprunt obligataire (0,600 M€) et de la progression des dépenses réelles opérationnelles 19,342 M€ (19,023 M€ en 2013).

L'encours de la dette est estimé à 38 M€ au 31 décembre 2013 ; il s'établissait à 36,721 M€ au 31 décembre 2012.

Le besoin d'emprunt à long terme en 2014, pour équilibrer le budget, est arrêté à la somme de 11,600 M€ (8,900 M€ en 2013).

Avec 19,342 M€, le paiement des investissements opérationnels constituerait 83 % des dépenses réelles de la section (23,291 M€).

Pour assurer une gestion durable du patrimoine, 44 % des dépenses réelles financeraient les opérations globalisées de sécurisation de la ressource et de maintenance des réseaux et ouvrages de distribution (10,241 M€).

Les recettes réelles opérationnelles sont attendues à hauteur de 3,891 M€ (4,758 M€ en 2013). Il s'agit des subventions d'équipement ajustées à l'exécution et estimées à 0,963 M€, en recul de 25,8 % (1,297 M€) et des créances de TVA à recouvrer, calculées à 2,929 M€, compte tenu des dépenses d'équipement programmées (19,342 M€).

Des inscriptions pour ordre, au chapitre 041 (3,871 M€), figurent au périmètre de la programmation pour la régularisation des avances consenties sur marchés (0,944 M€) et la constatation de la TVA à récupérer auprès des fermiers (2,927 M€).

Le tableau, ci-dessous, présente la synthèse générale du budget annexe des eaux pour 2014.

Budget primitif 2014 - budget annexe des eaux - synthèse générale (en M€) - tableau n°1

Libellé	Budget primitif 2013 (en M€)	Budget primitif 2014 (en M€)	Evolution 2014- 2013
recettes réelles d'exploitation	16,192	15,02	-7,24%
recettes d'ordre d'exploitation	1,700	1,730	1,76%
total recettes d'exploitation	17,892	16,75	-6,38%
dépenses réelles d'exploitation	8,092	7,29	-9,91%
dépenses d'ordre d'exploitation	9,800	9,460	-3,47%
total dépenses d'exploitation	17,892	16,75	-6,38%
autofinancement brut	8,100	7,730	-4,57%
remboursement capital	2,633	3,849	46,18%
épargne nette	5,467	3,881	-29,01%
recettes réelles d'investissement	13,658	15,561	13,93%
recettes d'ordre d'investissement	14,517	13,331	-8,17%
total recettes d'investissement	28,175	28,892	2,54%
dépenses réelles d'investissement	21,758	23,291	7,05%
dépenses d'ordre d'investissement	6,417	5,601	-12,72%
total dépenses d'investissement	28,175	28,892	2,54%
Total budget primitif	46,067	45,642	-0,92%

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les compétences communautaires sont transposées dans 31 programmes. Ils regroupent les opérations qui portent l'inscription et le suivi des crédits, tant en fonctionnement qu'en investissement ainsi que les axes politiques analytiques, validés au début du mandat.

Les autorisations de programme et les autorisations d'engagement sont votées sur la base de ce référentiel de programmes. Par ailleurs, les autorisations d'engagement pluriannuelles sont limitées à ce jour aux dépenses et recettes réelles du budget des opérations d'urbanisme en régie directe.

Le budget 2014 est présenté ci-après par programme, pour les deux sections ;

Budget primitif 2014 - budget annexe des eaux - synthèse par programme et section - tous mouvements - (en M€) - tableau n°2

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		dont périmètre PPI	
Programmes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
P02 - Rayonnement national et international	0,867	0,200				
P06 - Aménagements urbains			1,065	0,283	1,065	0,283
P08 - Transports urbains			0,009		0,009	
P09 - Création, aménagement et entretien de voirie			1,782	0,563	1,782	0,563
P10 - Parcs de stationnement			0,174	0,066	0,174	0,066
P17 - Politique de la ville			0,273	0,085	0,273	0,085
P20 - Eau potable	1,715	14,244	18,302	6,594	18,302	6,594
P28 - Fonctionnement de l'institution	2,795	0,576	1,608	0,164	1,608	0,164
P29 - Gestion financière (dette, fiscalité, dotation, ...)	11,373	1,730	5,679	21,130		
TOTAL	16,750	16,750	28,892	28,884	23,213	7,754

Par délibération séparée, le Conseil de communauté se prononce sur le montant des autorisations de programmes globales qui pourront être affectées à chacun de ces programmes en 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif de l'exercice 2014 du budget annexe des eaux arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 45 642 040 €.

2° - Dit que le budget annexe des eaux est voté, conformément à la nomenclature comptable M 49 par nature, en montants par chapitre et fait l'objet d'une présentation croisée par fonction.

3° - Décide que, pendant l'année 2014, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en matière salariale s'étendra immédiatement aux agents communautaires de la direction de l'eau.

4° - Autorise monsieur le Président à procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au budget annexe des eaux et à signer, à cet effet, les actes nécessaires.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.